

# **Formation des stagiaires**

**15 février 2013 – IUFM Angers**

**Lucyna MOARI, IA IPR EVS**



# **Objectif**

**Identifier des principes qui favorisent  
la construction de compétences  
par un élève (entrée disciplinaire)**



# Formation des délégués\*

Elle favorise l'émancipation des élèves et s'inscrit dans le cadre général de l'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, la **finalité est à la fois fonctionnelle et éducative** (apprentissage de la démocratie).



# Objectifs

## Circulaire n° 910181 du 5 avril 1991 :

« La formation des délégués des élèves a pour objet de les **aider à assurer pleinement leur rôle au sein des différentes instances de l'établissement dans lesquelles ils sont représentés...** et à devenir ainsi des acteurs à part entière de la communauté éducative.

Elle doit **contribuer à transformer la nature des relations à l'intérieur de cette communauté** en facilitant l'expression des élèves et leur participation à la vie de l'établissement. »



# Calendrier

**Les élections des délégués et les conseils de classe constituent deux moments-clés.**

- \* **Avant les élections**, un travail doit être effectué avec les élèves sur la fonction, sur les représentations qu'ils s'en font ainsi que sur ce qu'ils en attendent (« un délégué, c'est... ce n'est pas »). Les différents aspects doivent être dégagés au cours d'un débat.
- \* **Au début de chaque journée de formation**, il est nécessaire de présenter les personnels présents et d'annoncer les objectifs et les modes d'action.
- \* **Chaque journée de formation des délégués doit faire l'objet d'un compte-rendu écrit** et peut déboucher sur des expositions d'élèves.



# ***3 volets de la formation des délégués \****

- ★ **Connaissance**
- ★ **Expression**
- ★ **Préparation du conseil de classe**



# Connaissance

- ✦ Les délégués représentent leurs camarades.
- ✦ Ils se doivent de connaître leurs devoirs et leurs obligations.
- ✦ Par ailleurs, ils doivent bien connaître le fonctionnement de l'établissement et les fonctions de tous les personnels.



# ***Expression***

- ★ La parole des élèves doit être maîtrisée dans sa forme et dans son contenu ; tout ne peut pas être dit.
  
- ★ Un travail sur les règles de la communication doit être effectué pour leur permettre de savoir :
  - parler devant un groupe
  - établir un questionnaire et
  - l'exploiter





# Préparation du conseil de classe

- \* La distinction doit être établie entre « représentativité » et « citoyenneté ».
- \* Les élèves ne sont pas seulement formés à la citoyenneté (tout comme l'ensemble de leurs camarades), ils se situent à un stade plus élevé qui est celui de la représentativité (ils parlent en leurs noms).
- \* Pouvoir restituer leurs paroles aux adultes constituent un véritable savoir-faire.



# **Information des professeurs**

**En début d'année,  
il est utile de remettre aux professeurs  
principaux un dossier sur la fonction de  
délégué.**



# Maîtrise de la langue

★ **Connaissances**

★ **Capacités**

★ **Attitudes**



# Connaissance

« L'élève doit maîtriser suffisamment les outils de la langue que sont le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe pour pouvoir lire, comprendre et écrire des textes dans différents contextes. »

« le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression : il favorise au contraire une pensée précise ainsi qu'un raisonnement rigoureux et facilement compréhensible. »



# Capacité : écrire

- \* Copier un texte sans faute, écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée ;
- \* Rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...);
- \* Adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché ;
- \* Utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale



# Capacité : s'exprimer à l'oral

- \* Rendre la parole en public ;
- \* Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue ;
- \* Rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...);
- \* Reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers ;
- \* Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)



# Attitude

**L'intérêt pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion développe :**

- \* la volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, du goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;
- \* l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

